

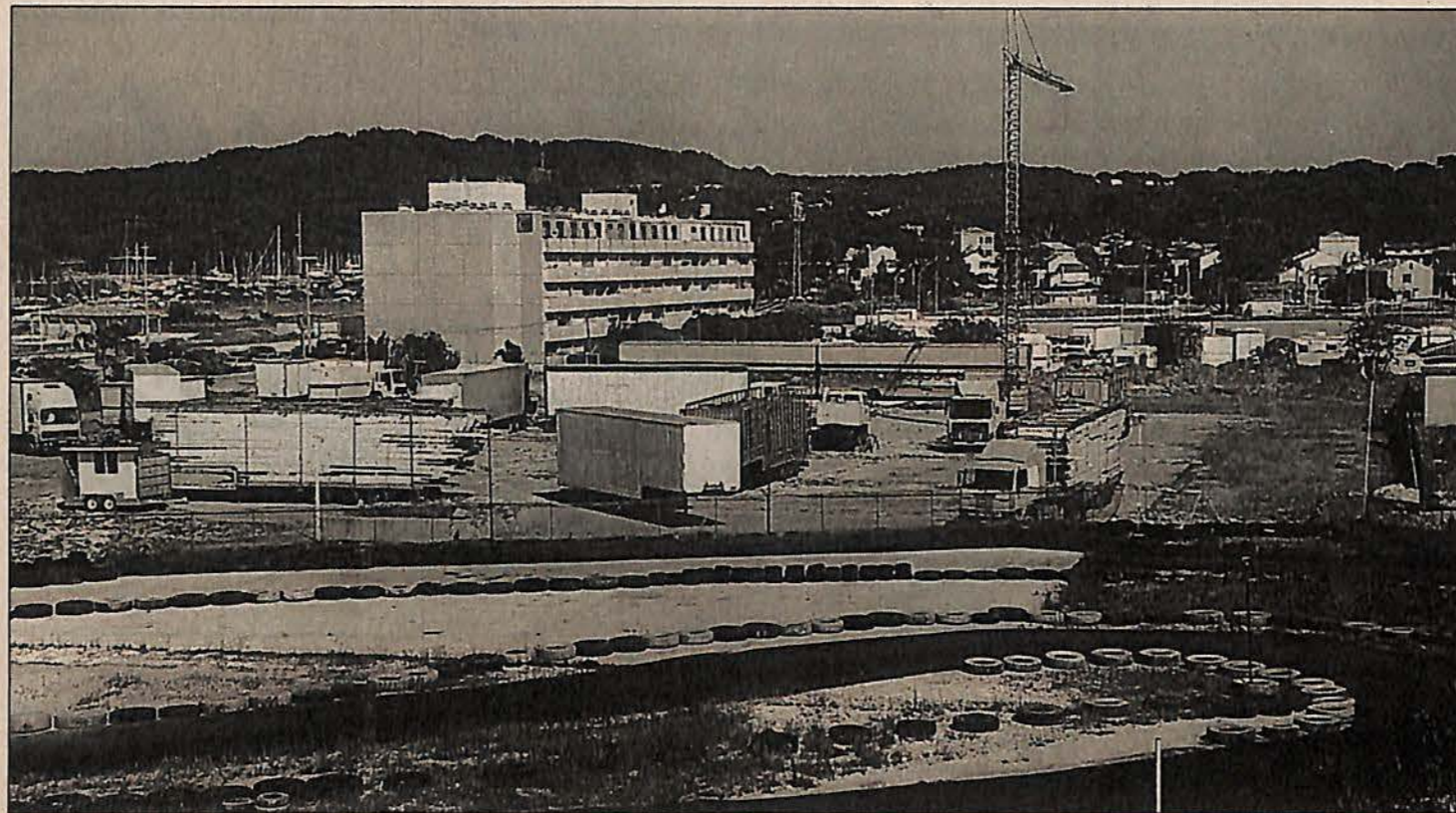
# Forains : référé aujourd'hui

Bravant les interdits, les forains poursuivent leur installation aux Sablettes, mais le Tribunal des référés se prononcera ce matin sur leur éventuelle expulsion

**Les années se suivent et se ressemblent. Malgré les interdictions prononcées par la Ville et les multiples assignations dont ils sont les destinataires depuis leur installation illicite sur le parking des Sablettes, les forains poursuivent la mise en place de leurs manèges. Ce matin, le tribunal des référés de Toulon, saisi à la demande de la Ville de La Seyne réclamant haut et fort leur expulsion, devra trancher.**

**P**OUR les forains, le quartier des Sablettes est une destination dont ils n'arrivent pas à se détacher. Hier matin, des huissiers de justice sont venus leur présenter des assignations nominatives dont ils ont refusé d'accuser réception. "Nous sommes constitués en association, déclarent-ils, nous attendons une assignation adressée à cette association et non des assignations adressées individuellement aux vingt-cinq forains présents. Nous ne demandons pas mieux que d'aller nous expliquer devant un tribunal, mais tous ensemble et non pas les uns après les autres. Nous avons collecté à ce jour quelque 400 signatures d'habitants des Sablettes qui sont favorables à notre présence dans leur quartier cet été. D'ailleurs, et sans vouloir porter préjudice à quiconque, nous avons constaté l'autre jour qu'une soirée karaoké, organisée non loin d'ici, n'avait rien à nous envier en matière de décibels."

Hier, en fin d'après-midi, un tracto-pelle soulevait encore des



Les tas de terre qui encombraient le terrain des Sablettes ont été gommés à coups de bulldozer et l'installation des premiers manèges a pu commencer. (Photo Stéphane Doussot.)

nuages de poussière pour déplacer les tas de terre qui étaient sensés interdire aux forains l'accès au terre-plein, et plusieurs semi-remorques étaient déjà en place, prêts à déployer leurs manèges.

## Les appels du maire

De son côté, la mairie reste ferme sur les prix et attend que la justice se prononce ce matin. Au cours du week-end, Maurice Paul a fait distribuer une lettre à tous les habitants des Sablettes, lettre dans laquelle il leur donne son point de vue. "Dès notre ar-

rivée aux responsabilités, déclare le maire, nous avons entrepris de déplacer ce phénomène hors zone d'habitation. Malgré nos propositions, nos efforts et deux référés de justice l'été dernier, nous n'y sommes pas parvenus. Cette année, tout a été mis en œuvre pour obtenir des forains qu'ils s'installent sur la zone nord des Playes qui peut accueillir cette activité ludique dans des conditions satisfaisantes. Ces derniers n'ont pas accepté. Ils ont accompli le coup de force en envahissant d'abord

le parking de l'Office de tourisme, et ensuite le terrain municipal que nous avons pourtant rendu impraticable, inaccessible. Malgré notre insistance, les pouvoirs publics (préfecture) n'ont pris aucune disposition pour dissuader cette occupation illégale."

Depuis, le maire a pris la décision, par arrêté municipal, d'interdire le site de l'isthme des Sablettes et de requérir la force publique "pour mettre un terme à cette situation, afin de trouver un lieu qui ne nuise à person-

ne". Il a également alerté une nouvelle fois la préfecture, ainsi que le ministère de l'Intérieur, par écrit.

Les deux parties en présence attendent maintenant la décision que prendra ce matin le Tribunal des référés de Toulon, une attente qui n'a toutefois pas démobilité les forains qui ont travaillé jusqu'à une heure très avancée hier pour aménager le terre-plein des Sablettes et y installer les premiers manèges.

A.F.

## A.D.E.I.S. : à propos des forains

**L'**ASSOCIATION de défense de l'environnement de l'isthme des Sablettes (A.D.E.I.S.), présidée par Mireille Dupla, précise à propos de l'installation des forains sur l'isthme des Sablettes : "L'article paru samedi dans Var Matin retraçant les démarches du maire en ce qui concerne le Luna park et l'interdiction d'ouverture du parc au public est clair et précis : nous soutenons l'action du maire et souhaitons que chacun comprenne où est l'intérêt général."

"Vendredi 13 juin se réunissaient plusieurs associations de l'aire toulonnaise, à la salle Méditerranée à Toulon : les C.I.L. de Balaguier et des Sablettes, l'A.D.E.I.S., le Comité de survie de la baie du Lazaret, l'A.P.E. de St-Mandrier, l'Office du tourisme seynois ; mais aussi des politiques dont le maire de St-Mandrier que je salue ici pour sa détermination en faveur du Contrat de baie depuis longtemps, M. Poggi, président de la Chambre de commerce du Var", explique Mireille Dupla.

"François Morin, président de la M.A.R.T., fédération de toutes les associations mobilisées en faveur du Contrat de baie, et M. Montagnon, vice-président, nous ont présenté un travail remarquable sur la façon de réaliser ce Contrat de baie nécessaire au développement écologique et économique de l'aire toulonnaise."

"Aussi, voyant le chaos installé sur l'isthme des Sablettes, je suis atterrée de voir le mépris absolu manifesté par une "association culturelle" à l'encontre du refus de la préfecture de l'installation du Luna park, aussi bien sur le Domaine public maritime (D.P.M.) que sur le Domaine privé de l'Etat (D.P.E.). Je rappelle que ces appellations ne veulent absolument pas dire que ces terrains sont publics. Si les autorisations ne sont pas données par la préfecture qui représente l'Etat, tout envahissement est une violation de propriété."

"De plus, un projet d'aménagement de l'isthme est à l'étude actuellement en mairie. La terre apportée sur le site, ainsi que le début des travaux engagés ont coûté de l'argent à la commune, les interventions intempestives d'a-

platisement de terrains par les arrivants laissent augurer du pire dans l'avenir, lorsque l'aménagement sera réalisé : un parc paysager ne résistera pas aux bulldozers."

"Nous assistons, impuissants, au mépris des Pouvoirs publics, au mépris de l'environnement ; la rade est classée actuellement en zone C, je pense que le classement en zone D ne saurait tarder. Ceux qui font signer des pétitions ou qui les signent ne voient pas qu'ils travaillent contre eux-mêmes. Des dizaines d'associations se battent depuis des années pour améliorer les conditions de survie de la rade et son environnement et voient sans cesse bafoué leur travail."

C'est pour cela que l'A.D.E.I.S. soutient "l'action du maire" et souhaite "que chacun comprenne où est l'intérêt général."

## Envahissement sauvage

Le Comité d'intérêt local des Sablettes et environs, présidé par Roger Ghibaudo-Brouchier, réagit lui aussi contre l'installation du Luna park : "Le C.I.L. s'élève avec force contre l'envahissement sauvage, une nouvelle fois, de l'isthme des Sablettes par les forains du Luna park. Le C.I.L. ne peut accepter que dans un pays régi par les lois de la République, une poignée de personnes qui semblent vouloir se situer hors des lois et des jugements rendus, s'imposent ainsi par la force, bafouant la légalité et le pouvoir en place."

"Il est inadmissible que les représentants de la République et les autorités responsables ne fassent pas respecter les lois de ce pays, qui semble ainsi ravalé au rang de république bananière."

"Avec la municipalité seynoise, avec les habitants de nos quartiers résidentiels, le C.I.L. demande que les jugements rendus et confirmés en appel soient exécutés sans délais par ceux qui ont pour mission de les faire appliquer, afin que la saison estivale ne soit pas gâchée pour les résidents, les estivants et aussi les commerçants de nos quartiers qui attendent ces quelques semaines comme une manne providentielle."

Propos recueillis par M.L.M.